



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2021 – 026**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

**OBJET : Dépenses à imputer au compte 657362 « CCAS » et création d'un Budget CCAS ST CHINIAN**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE** : 19

**PRÉSENTS** : Mme le Maire Catherine COMBES.

Les adjoints : M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA.

Les conseillers municipaux : Mme Monique LEROY, M. David MOUTON, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Philippe MARCON, Mme Sylvie MAURY, M. Clément CHAPPERT, Mme Sandrine COUSTE, M. Franck TEYSSIER, Mme Corinne TRINQUIER, M. Luc FOURNIER, M. Lucien DUPRÉ.

**POUVOIRS** : ∅

**ABSENTS** : M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENTES EXCUSEES** : ∅

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE.

**DATE DE CONVOCATION** : 9 avril 2021

---

**Madame le Maire rappelle** que toutes les communes de 1 500 habitants et plus doivent disposer d'un CCAS, et celles de moins de 1 500 habitants peuvent en créer un (article L. 123-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)). Elle rappelle également que le CCAS étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune. Le conseil d'administration du CCAS vote son budget indépendamment du vote du budget de la commune.

Le conseil municipal lors de son assemblée du 21/12/2020 a donc créé un nouveau CCAS par sa délibération N°2020-029.

La demande a été formalisée auprès des administrations pour créer un nouveau budget annexe dédié.

Dans l'attente de la confirmation d'ouverture de ce budget, la trésorerie publique de Capetang nous conseille de prévoir la ligne budgétaire dans le budget principal et d'acter la création d'un budget annexe CCAS ST CHINIAN.

Une fois le processus terminé, le budget suivra les règles de comptabilité publique.

Madame le Maire propose d'acter par principe la création d'un budget annexe CCAS et de confirmer la ligne budgétaire correspondante dans le budget principal d'un montant 10 000 euros.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	181 820,00	180 622,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 055,00	1 700,00
6531	Indemnités	82 882,00	70 300,00
6533	Cotisations de retraite	4 386,00	5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale-part patronale		8 600,00
6535	Formation	5 316,00	500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	162,00	
6553	Service d'incendie	49 105,00	49 572,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 764,00	600,00
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales (étab. pub. de territoire)	1 764,00	600,00
657362	CCAS	150,00	10 000,00
65736	Autres organismes publics		1 600,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	37 000,00	33 250,00
658	Charges diverses de la gestion courante		100,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante		100,00
65888	Autres		100,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe la création d'un budget annexe CCAS ;
- **DE CONFIRMER** la ligne budgétaire correspondante dans le budget principal d'un montant 10 000 euros.

**Adopté à l'unanimité**

*par 17 voix POUR et 0 ABSTENTIONS*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,  
**Catherine COMBES**

